



Monsieur Jean CASTEX
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57 Rue de Varenne
75007 PARIS

Nos réf : PH / CR – 31.03.2021

Objet : Certification obligatoire en anglais dans l'enseignement supérieur.

Monsieur le Premier Ministre,

En pleine crise sanitaire et alors que toutes les universités étaient fermées, un arrêté et un décret publiés les 3 et 5 avril 2020, rendaient obligatoire la certification en anglais pour obtenir les diplômes de l'enseignement supérieur de licences, de DUT et de BTS.

Malgré les nombreuses réactions des enseignants, des chercheurs, des étudiants, des élus et des entrepreneurs, contestant cette hégémonie de l'anglais, le Gouvernement est resté sourd aux appels et propositions faites. C'est ainsi notamment qu'une proposition de résolution visant à promouvoir une véritable politique plurilinguistique de l'enseignement supérieur français est restée sans suite. Pourtant, une simple modification de l'arrêté et du décret, remplaçant le terme « anglais » par « langue vivante étrangère » permettrait à la fois de répondre au nécessaire développement de l'apprentissage des langues tout en ouvrant les choix à d'autres langues que l'anglais.

Nous, parlementaires d'Alsace, sommes persuadés que cette certification obligatoire de l'anglais est déjà en train de mettre très fortement à mal l'allemand, pourtant si nécessaire dans notre région. Ne laisser cette possibilité qu'en complément d'une certification en anglais revient à réduire considérablement la portée de tous les efforts faits en faveur du développement de l'apprentissage de l'allemand. Persister dans cette voie est une erreur dramatique dont votre gouvernement porterait la responsabilité.

Aussi, nous réitérons avec force et vigueur notre appel en faveur d'une politique linguistique ambitieuse de l'enseignement supérieur français et vous demandons de revenir sur cette décision pour que, notamment en Alsace, l'allemand puisse avoir toute sa place.

Au moment où nous vous écrivons, des lycéens se voient déjà dire par des conseillers en orientation que s'ils souhaitent poursuivre dans l'enseignement supérieur, ils doivent absolument privilégier l'anglais puisqu'une certification en anglais est devenue obligatoire. Il est plus qu'urgent que votre gouvernement réagisse et entende raison, sans quoi vous organisez dans notre pays la suppression lente, progressive mais hélas certaine de toutes les autres langues étrangères européennes que l'anglais. Ce serait une catastrophe linguistique, culturelle et économique, plus particulièrement dans des zones frontalières comme l'Alsace où tout doit être fait pour promouvoir l'allemand.

Vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à ce dossier ; restant à votre disposition et espérant que vous saurez agir avant qu'il ne soit trop tard, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre haute considération.

Les parlementaires cosignataires :

M. Jacques CATTIN, Député du Haut-Rhin

Mme Sabine DREXLER, Sénatrice du Haut-Rhin

M. Yves HEMEDINGER, Député du Haut-Rhin

M. Patrick HETZEL, Député du Bas-Rhin

M. Christian KLINGER, Sénateur du Haut-Rhin

M. Philippe MEYER, Député du Bas-Rhin

Mme Laurence MULLER-BRONN, Sénatrice du Bas-Rhin

M. André REICHARDT, Sénateur du Bas-Rhin

M. Frédéric REISS, Député du Bas-Rhin

M. Jean-Luc REITZER, Député du Haut-Rhin

Mme Anne SANDER, Députée européenne

Mme Elsa SCHALCK, Sénatrice du Bas-Rhin

M. Raphaël SCHELLENBERGER, Député du Haut-Rhin.